3ème CONCOURS D'ADMINISTRATEUR TterritorIAL

SESSION 2011

Epreuve écrite consistant en la résolution d'un cas exposé dans un dossier et portant sur un problème d'organisation ou de gestion rencontré par une collectivité territoriale ou un établissement public local

EPREUVE N°6

Durée : 4 h
Coefficient : 4

SUJET :

Une des plus anciennes communautés urbaines de France pourrait bien se laisser séduire par l'idée de devenir une Métropole de plus d'un million d'habitants. Le président nouvellement élu du département concerné souhaite anticiper les conséquences pour le personnel d'un éventuel transfert de compétences et pouvoir rassurer les syndicats. En effet, de nombreux agents doutent de l'avenir. Ils craignent d'être transférés brutalement à la Métropole nouvellement créée, voire d'être absorbés par la Région.

Chargé(e) des ressources humaines dans ce même département, vous devez préparer une note de synthèse qui rappellera les ambitions de cette réforme des collectivités territoriales, l'ampleur des transferts possibles entre département et métropole, leurs modalités et leurs éventuelles limites.

Votre note envisagera non seulement l'éventualité de la création d'une Métropole mais aussi les autres volets de la loi qui pourraient avoir un impact sur le département.

DOCUMENTS JOINTS

Document n°1	« Les départements sur l'échafaud » Libération.fr	**Page 3**
Document n°2	« Pour mon département » La réforme des collectivités territoriales Site du Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer, des collectivités territoriales et de l'Immigration mis à jour le 02/12/2010	**Page 5**

Document n°3	« Ce que change la réforme territoriale » LEMONDE.FR avec AFP et Reuters \| 17.11.10 \| 19h55 • Mis à jour le 28.01.11	**Page 6**
Document n°4	Réforme territoriale: "Aucun des objectifs fixés ne sera atteint" L'Express.fr /Par Michel Feltin, publié le 03/11/2010 à 07:00	**Page 8**
Document n°5	« LOI n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales (1) » JORF n°0292 du 17 décembre 2010 page 22146	**Page 9**
Document n°6	« Le régime indemnitaire des personnels transférés entre communes membres et EPCI : rappel du droit et de la jurisprudence » La lettreducadre.fr (*mise en ligne : 05/03/2011*)	**Page 20**
Document n°7	« Atelier 12/ réforme des collectivités : impacts sur le personnel territorial » Entretiens territoriaux de Strasbourg (2010) inet-ets.net 1er et 2 décembre 2010	**Page 21**
Document n°8	« Réflexion sur les transferts de personnels dans le cadre intercommunal » Texte de contribution aux travaux du 7e congrès de la fédération CGT des Services publics (janvier 2002 - la Rochelle).	**Page 25**
Document n°9	« Réforme territoriale, compétences culturelles et co-financement » Site de l'Association des bibliothèques de France	**Page 29**
Document n°10	« Redéfinition des compétences et des modalités de leur exercice » Dossier d'experts, *La Lettre du cadre territorial (Février 2011)*	**Page 30**
Document n°11	*« Les Métropoles préfèrent les pôles »* *La Lettre du cadre territorial,* n° 418, 15 mars 2011	**Page 38**

NOTA :

- 2 points seront retirés au total de la note sur 20 si la copie contient plus de 10 fautes d'orthographe ou de syntaxe.
- **Les candidats ne doivent porter aucun signe distinctif sur les copies** : pas de signature (signature à apposer uniquement dans le coin gommé de la copie à rabattre) ou nom, grade, même fictifs. Seuls la date du concours et le destinataire, (celui-ci est clairement identifié dans l'énoncé du sujet) sont à porter sur la copie.
- Les épreuves sont d'une durée limitée. Aucun brouillon ne sera accepté, la gestion du temps faisant partie intégrante des épreuves.
- Lorsque les renvois et annotations en bas d'une page ou à la fin d'un document ne sont pas joints au sujet, c'est qu'ils ne sont pas indispensables.